

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 858

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« que l'auteur ne pouvait ignorer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les termes "que l'auteur ne pouvait ignorer" de l'article.

Il semble en effet évident que la révélation d'informations permettant d'identifier ou de localiser une personne est un danger en soi.